



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

AVIS AU PUBLIC

EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMUNAL ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Kehlen se propose de déclasser des parcelles de terrain se trouvant entre la voirie vicinale et la propriété privée de la propriété publique en propriété privée communale, à savoir :

Commune de Kehlen, section B d'Olm, au lieu-dit « rue de Capellen » :

- la parcelle n°**653/2950** d'une contenance de **0,17 are**,
- la parcelle n°**653/2951** d'une contenance de **0,13 are**.

Afin de vérifier si les parcelles appartenant au domaine public communal mentionnées ci-dessus ne sont plus d'aucune utilité publique, le dossier avec pièces à l'appui est déposé au secrétariat communal à Kehlen et peut y être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux par tous les intéressés jusqu'au 29/11/2024 inclus.

Des réclamations concernant le déclassement des dites parcelles devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans les 15 jours, soit jusqu'au 29/11/2024 inclus.

Kehlen, le 14 décembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas

